



LE FONCIER ET L'ENTREPRENARIAT --- AGRICOLE

Moumouni Ouedraogo, Burkina Faso



PLAN DE L'EXPOSE

- INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR RURAL
- SPECULATION FONCIERE
- LOI 34



INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR RURAL

- Éléments conceptuels:
Agrobusiness ;nouvel entrepreneur rural ;
entrepreneur rural; nouvel
acteur;exploitation moderne.
- L'inventaire des exploitations modernes
au Burkina Faso a dénombré un effectif
total de 576 exploitations essentiellement
concentrées dans les régions du Centre
(31%) et de la Boucle du Mouhoun
(26%) (cf. Le recensement général de l'agriculture (RGA) 2007)

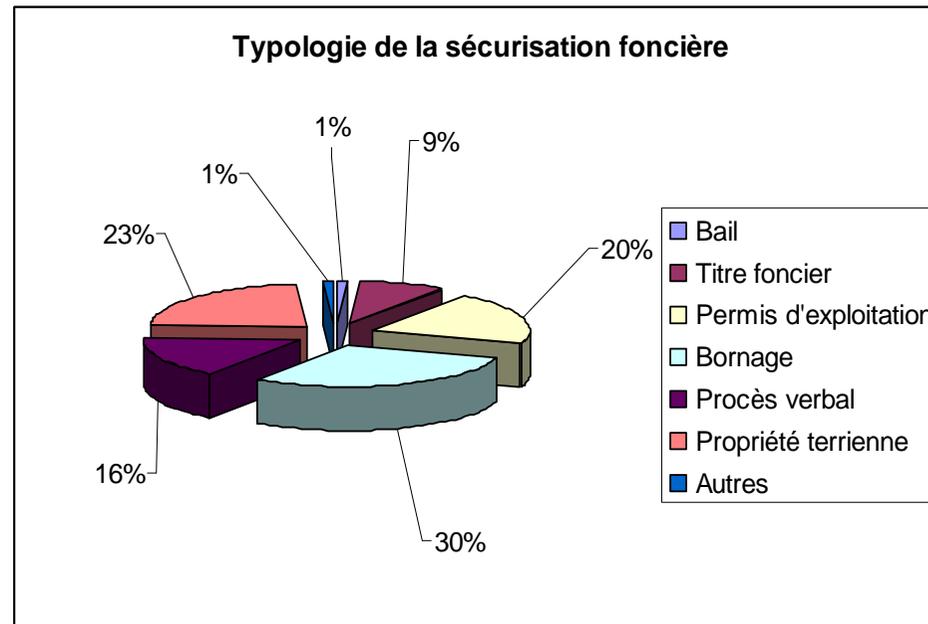
▪

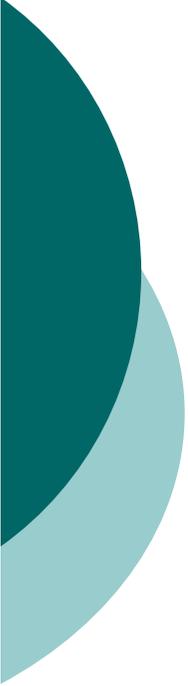


INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR RURAL

- *Répartition des exploitations modernes selon la taille*
- ❖ 30% des fermes ont une superficie entre 2 et 9 ha.
- ❖ 10 et 31ha représentent 27% des fermes ;
- ❖ plus de 32 ha : 25%,
- ❖ 1 et 2 ha : 13%
- ❖ et enfin les fermes de moins de 1 ha : 5%.
- *Typologie des fermes selon le type de propriété*
- ❖ La propriété individuelle est la plus dominante avec 68% des exploitations modernes, suivie de la propriété familiale (17%) et de la propriété collective (10%). La société et la propriété publique représentent respectivement 3% et 2%.

INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR RURAL





INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR RURAL

- OBJECTIF :

 - Vision accès équitable au foncier

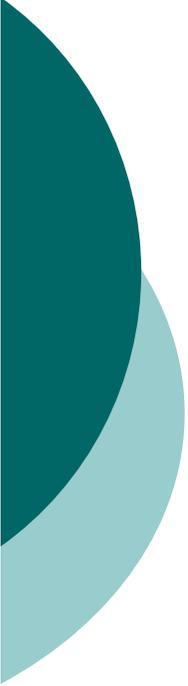
 - Libre entreprise



SPECULATION FONCIERE

La vision de l'Etat

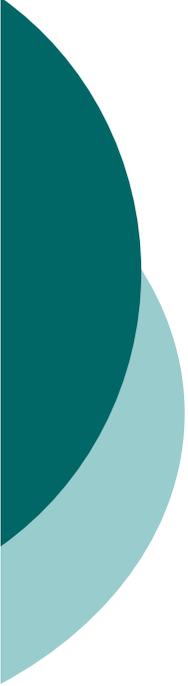
- la limitation des superficies pouvant être détenues par une seule personne dans une même localité ;
- l'obligation de mise en valeur effective et en totalité des terres concédées dans un délai maximum à définir ;
- le respect effectif des dispositions environnementales, en particulier celles relatives aux défrichements et au reboisement ;
- l'engagement à créer des emplois locaux ;
- l'institution d'un impôt foncier local raisonnable, applicable à compter d'une superficie plancher à déterminer.



LOI 34

portant régime foncier rural

- Les cessions valables de possessions foncières rurales sont soumises à des conditions particulières relatives, notamment, à la vérification de l'accord effectif des possesseurs fonciers ruraux et de leurs ayants droit.
- En outre, des mesures relatives aux superficies concernées et aux conditions de mise en valeur des terres peuvent être imposées aux cessionnaires



LOI 34

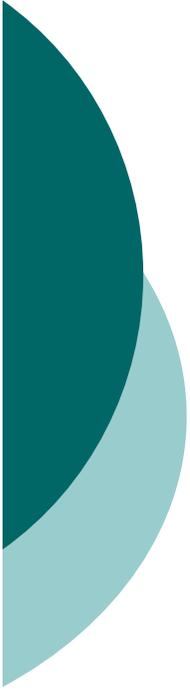
portant régime foncier rural

- chartes foncières locales
- Bail emphytéotique



CONCLUSION

ENTREPRENARIAT AGRICOLE UNE
ALTERNATIVE MAIS A ENCADRER
RIGOREUSEMENT



MERCI